



Rallye RCO de Trois - Ponts

2 et 3 avril 2022

Une organisation du Racing Cars Organisation a.s.b.l. (Lg 25)
VISA ASAF : 2022/31 – N° Entreprise : 0470-071-403



Adresse du Secrétariat et de la Direction de course :
Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, rue de la Coulée à 4983 Basse-Bodeux.

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général. / R.S.G. = Règlement Sportif Général. / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes.

REGLEMENT PARTICULIER

Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19



Toutes les mesures liées au Covid-19, **présentes ou à venir**, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les Autorités civiles. Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées **en mauve**.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be

AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1er janvier 2021, dans TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, certains équipements sont imposés aux concurrents et aux véhicules. Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf

IMPORTANT !!!

A partir de 2022, un vêtement d'une pièce fermé au cou, poignets et chevilles sera obligatoire en Division Histo Démo, pour les personnes composant l'équipage en RA, RS, HRF et pour les pilotes (pas les passagers) en MH/SpH, HRS. Ce vêtement sera aussi ininflammable que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).

I. TIMING

Avant l'épreuve

- | | | | | |
|---|----------|------------|---------|---|
| ➤ | Lundi | 30 janvier | | Parution du Règlement Particulier. |
| ➤ | Lundi | 16 février | | Début des engagements. |
| ➤ | Vendredi | 25 mars | 12h00 | Clôture définitive des inscriptions. |
| ➤ | Mardi | 29 mars | 20h00 | Attribution des numéros. |
| | | | ➤ 21h00 | Affichage de la liste des engagés et parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.) |

Pendant l'épreuve

- | | | | | |
|---|----------|---------|---------|---|
| ➤ | Samedi | 2 avril | 09h00 | Ouverture du secrétariat. |
| | | | ➤ 09h00 | Distribution du road-book sur convocation* |
| | | | ➤ 09h00 | Ouverture du contrôle technique sur convocation* |
| | | | | * Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.), pour le contrôle technique ainsi que le numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou la page Facebook de l'organisateur et/ou seront envoyées par mail à chaque équipage. |
| | | | | <u>Aucune dérogation ne sera accordée !</u> |
| | | | ➤ 09h00 | Début des reconnaissances. |
| | | | ➤ 15h00 | Fin de la distribution des road-book et documents. |
| | | | ➤ 18h00 | Fermeture du secrétariat. |
| | | | ➤ 18h00 | Clôture du contrôle technique. |
| | | | ➤ 20h00 | <u>FIN ABSOLUE DES RECONNAISSANCES.</u> |
| ➤ | Dimanche | 3 avril | 06h30 | Réouverture du secrétariat.
Ouverture des V.T. <u>complémentaires.</u> |
| | | | ➤ 06h45 | Fermeture <u>DEFINITIVE</u> des V.T. |
| | | | ➤ 07h00 | Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet de l'organisateur/épreuve. |
| | | | ➤ 07h16 | Ouverture du parc fermé de départ. |
| | | | ➤ 07h31 | Départ de la première voiture, boucle 1. |
| | | | ➤ 11h10 | Départ de la première voiture, boucle 2. |
| | | | ➤ 15h05 | Départ de la première voiture, boucle 3. |
| | | | ➤ 18h10 | Arrivée théorique de la première voiture. |
| | | | ➤ | 60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les Divisions 4,3,2,1 et PH : affichage des résultats officiels |
| | | | ➤ | 30' après l'affichage des résultats finaux : affichage des résultats OFFICIALISES |
| | | | ➤ | 30' après l'heure de l'officialisation du classement final :
- Publication des résultats 4,3,2,1 et PH, par affichage et édition via les réseaux sociaux ;
- Proclamation des résultats et remise des coupes. |

II. ORGANISATION

Art. 1. Organisation

Le Racing Cars Organisation a.s.b.l., N° d'entreprise 0470 071 403, organise les 02 et 03 avril, le 31^{ème} Rallye RCO de Trois-Ponts. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

Directeur de course	DEMAIN Marc	Lic n° 404
Directeur de course adjoint	SENY Guy	Lic n° 524
Directeur de course adjoint	COX Arnaud	Lic n° 659
Directeur de course adjoint	CANTIN François	Lic n° 655
Directeur de sécurité	BRASSEUR Joël	Lic n° 450
Directeur de sécurité adjoint	BINET Jean-Marie	Lic n° 589
Directeur de sécurité adjoint	NAIGNOT Noël	Lic n° 320
Secrétaire du meeting	COX Serge	Lic n° 652

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

Commissaires Sportifs	Président de collège	SEVRIN Lambert	Lic n° 419
	Membres	OLIJNYK Georges	Lic n° 421
		MACEDOINE Quentin	Lic n° 846
Commissaires Techniques	Président de collège	GILBERT Georges	Lic n° 973
		Membres	LIBOIS Didier
	CATOUL Marie-Luce		Lic n° 964
	LIEMANS Katia		Lic n° 902
	PREVOT Martine		Lic n° 988
	GEERTS Elodie		Lic n° 921
	Inspecteur du GT Sécurité-Homologation	PUISSANT Jean-Claude	Lic n° 957
Observateur ASAF	GEILENKIRCHEN Noël	Lic n° 422	

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

Relations concurrents		COLLIGNON Eddy	Lic n° 411
Responsables des E.S.	1-	MODAVE Louis	Lic n° 653
	2-	DELAUNOIS Alain	Lic n° 465
	3-	BORLEZ Robert	Lic n° 534
	4-	DEMARTEAU René	Lic n° 801
Chefs de sécurité sur les E.S.	1-	GOBEAUX Frédéric	Lic n° 22206
	2-	DACQUIN Sandrine	Lic n° 20723
	3-	LEONARD Chrystell	Lic n° 25280
	4-	MASSART Eric	Lic n° 21422

Secours médicaux

Equipe médicale :	C.R.S. Médecins
Ambulances :	5 véhicules

III. MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Rallye RCO de Trois-Ponts est une épreuve **OPEN (E.N.P.E.A.)** de type B (voir Art 26 du R.P.R.), disputée en une étape, comptant pour :

- le Championnat de la Province de Liège ;
- le Championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles (**FWB**) ;
- le Championnat du Luxembourg des pilotes et copilotes rallyes ;
- le Challenge Herman Nyssen ;
- le Challenge des Bourlingueurs ;
- le Challenge Bruno Thiry.

Art. 3. Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du R.P.R.).

Elle accueillera également ceux de la Division « Histo-démo » (voir Art. 26.11.6. du R.P.R.)

Art. 4. Description Parcours

Le parcours comprend 3 boucles identiques d'une longueur de 92,960 Km comprenant chacune 4 étapes spéciales :

- E.S. 1 : 21.010 mètres (100 % asphalte)
- E.S. 2 : 7.720 mètres (100 % asphalte)
- E.S. 3 : 9.560 mètres (95,3 % asphalte – 4,7 % terre)
- E.S. 4 : 10.840 mètres (100 % asphalte)

Pour un total de 278,880 Km, dont 147,390 Km d'étapes de classement, comprenant 0,31 % de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic et « Histo-démo » parcourront la totalité des "Etapes", boucles et ES de l'épreuve. Ils prendront le départ après les concurrents des autres divisions.

Les Divisions PH prendront le départ après les concurrents des Divisions 1,2,3 et 4.

La Division « Histo-Démo » prendra le départ après les concurrents des Divisions PH.

L'ordre complet sera donc : Divisions 1,2,3 et 4 / Divisions PH / Division « Histo-Démo ».

Art. 5. Engagement

5.1 Procédure

5.1.1 Par courrier

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » adéquate, du document « Copies des licences » de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP DEVRA parvenir, au plus tôt le 16 février et, au plus tard, le 25 mars à 12h00 (période durant laquelle le "droit simple" sera d'application), au siège social de l'a.s.b.l. :

Racing Cars Organisation a.s.b.l., 12 clos de haute fecher à 4630 Soumagne.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.



Soyez particulièrement attentifs, lors de la réalisation de la demande d'engagement, pour votre adresse mail, à la différence entre le trait d'union « - » et le underscore « _ » ainsi qu'à bien marquer les points « . ».

5.1.2 Par voie électronique

5.1.2.1. Via mail

- ◆ Le bulletin d'engagement, la fiche des « Vérifications » adéquate et le document « Copies des licences » de l'équipage sont à télécharger et compléter **informatiquement** puis être sauves en PDF
- ◆ Le bulletin d'engagement doit, ensuite, être signé numériquement, par les deux membres de l'équipage, à l'aide de leur carte d'identité et d'un programme PDF style « acrobat reader » (un seul document pour les 2 membres de l'équipage).
- ◆ Enfin, ces 3 formulaires doivent être envoyés par mail, au plus tôt le 16 février et, au plus tard, le 25 mars à 12h00 (période durant laquelle le "droit simple" sera d'application), à l'adresse : marc.demain@skynet.be
- ◆ Les demandes éventuelles de TP sont à compléter puis signer manuscritement. Ensuite, les originaux sont à envoyer, par voie postale obligatoirement, au siège social de l'asbl (voir adresse au point 5.1.1).

5.1.2.2. Via un site d'inscriptions en ligne (sous réserve que le système soit activé !!!)

- ◆ Les informations demandées sur le bulletin d'engagement sont à compléter en ligne au plus tôt le 16 février et, au plus tard, le 25 mars à 12h00 (période durant laquelle le "droit simple" sera d'application) en suivant le lien : <https://rco-asbl.be/> (bouton « engagement en ligne »)
- ◆ Les copies des licences Pilote/Copilote sont à télécharger sous format JPEG lors de l'inscription en ligne. Attention à la qualité de ces images qui peuvent être recadrées via le système. Une mauvaise qualité entrainera le refus du document.
- ◆ Une fois l'inscription vérifiée et validée, le bulletin d'engagement sera envoyé par mail, sous forme d'un fichier PDF généré automatiquement, que les deux membres de l'équipage devront soit :
 - signer numériquement à l'aide de leur carte d'identité et d'un programme PDF style « acrobat reader » et retourner, à l'organisateur, par mail à l'adresse : marc.demain@skynet.be (un seul document pour les 2 participants)
 - signer manuscritement et retourner par courrier au siège social de l'asbl (voir adresse au point 5.1.1)
- ◆ Les demandes éventuelles de TP sont à compléter puis signer manuscritement. Ensuite, les originaux sont à envoyer, par voie postale obligatoirement, au siège social de l'asbl (voir adresse au point 5.1.1).

Le montant du droit d'engagement auquel sera ajouté le montant dû pour le(s) éventuel(s) TP devra OBLIGATOIREMENT être porté au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant ces mêmes dates et moments*.

(Attention aux délais bancaires !):

N° : BE69 0013 4144 0278 du RCO - BIC : GEBABEBB - Mention : Equipage X – Y

Rappels : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

*** Passé ce délai, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer** le montant des frais d'inscription.

5.2 Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et copilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF / VAS / RACB / Nat.-Int. étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année 2022).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

5.3 Titres de Participation (TP)

5.3.1 La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS (!) et être en cours de validité.

(!) : La licence "R" émise par la VAS n'est pas acceptable pour des épreuves de ce type. Dès lors, un TP-L, sera nécessaire pour remplacer cette licence.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS **suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.**

Les Informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (les formalités médicales ne sont pas exigées pour le TP-L) **seront fournis à l'organisateur.**

Les formulaires de demande de TP portant le numéro 1 (pour les pilotes RACB) et/ou 2 (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B/TPL) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

ATTENTION :

- Une fois la demande de TP introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve (Voir Art. 2.3 du RSG).
- **Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée en remplacement pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.**

5.3.2 Concurrents étrangers

L'épreuve étant reprise au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), les licenciés porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale" étrangère et ayant reçu l'autorisation* de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

* L'autorisation peut être permanente et générale (reprise sur la licence elle-même) ou ponctuelle et expresse (document officiel séparé qui sera alors obligatoirement joint à l'engagement).

Note générale :

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.
Tout engagement incomplet sera considéré comme nul et ne sera pas traité.

5.4 Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 160 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R. (voir Art 9.2 du R.S.G. et Art 5. du R.P.R.).

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 32 concurrents (20%) qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 160 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

B) Division facultative

Le nombre de participants est limité à 10 en ce qui concerne la Division « Histo-démo » (voir Art. 9.2 du R.S.G. et Art. 5. du R.P.R.)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 2 concurrents (20%) qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 10 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (**IMPORTANT** : Voir Art. 5.1 et 5.2 du R.P.R.).







Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 170.

Remarque importante :

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

5.5 Frais d'inscription (voir Art. 3.11. du R.S.G. des P.S. A.S.A.F.)

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">❖ Le paiement du droit d'engagement et des TP éventuels se fera UNIQUEMENT par virement bancaire et ce, pour un seul équipage.❖ Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.❖ Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le premier pilote est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.❖ En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !❖ Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve. |
|--|

Les frais d'inscription d'une voiture en D4 s'élèvent à	475 €.
Les frais d'inscription d'une voiture en D1, D2 ou D3 s'élèvent à	410 €.
Les frais d'inscription d'une voiture en PH Classic ou PH S/R s'élèvent à	370 €.
Les frais d'inscription d'une voiture en « Histo-démo » s'élèvent à	270 €.
 Un tarif préférentiel* est appliqué pour les équipages membres de l' ACL Sport (ou d'une ASN étrangère). *non applicable à la catégorie Histo-Démo	
Pour ces équipages, une réduction de 100 € sera accordée.	
 Un tarif préférentiel est appliqué pour les équipages correctement inscrits au Challenge Herman Nysen . *non applicable à la catégorie Histo-Démo	
Pour ces équipages, une réduction de 70 € sera accordée.	
 Un tarif préférentiel est appliqué pour les équipages membres du Racing Cars Organisation et de l' ASRT	
Une réduction de 10 € sera accordée par membre licencié « (co)pilote » du RCO ou de l'ASRT.	

5.6 Remboursements :

5.6.1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a- ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b- ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

5.6.2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Attention

L'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

5.6.3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5, du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour un cas de force majeure (à justifier*), **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a- remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b- remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

PS : Le concurrent qui n'a pas enregistré son remboursement, au plus tard 15 jours, après l'épreuve est prié de prendre contact

- par mail à l'adresse suivante : marc.demain@skynet.be
- par GSM au 0475 / 742 740 (entre 12h00 et 21h00)

5.7 Attribution des numéros (voir Art.7 du R.P.R.)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 29 mars à 20h00 heures. Les numéros seront communiqués sur la page internet du RCO : <https://rco-asbl.be/> , sur le forum du RCO (f-rco.meilleurforum.com) ou via les réseaux sociaux habituels.

Les numéros, en Divisions 1,2,3 et 4, seront attribués de 1 à 200 ; en Division PH S/R de 201 à 250 ; en Division PH Classic, de 251 à 299 ; en Division « Histo-démo » à partir de 301.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9. du R.P.R.)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le samedi 02 avril de 9h00 à 20h00. Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur au moyen de l'autocollant, qui sera remis avec le roadbook. Celui-ci est à placer obligatoirement sur le haut du pare-brise (coté copilote). Le fait d'être surpris, par qui de droit, sur le parcours des EC sans l'autocollant de l'organisateur, ou en dehors des heures prévues, entraînera la mise hors course du concurrent et la perte du droit d'engagement.

Il s'agit de reconnaissances et non d'essais. Le code de la route doit être strictement observé. Des contrôles seront organisés par l'organisation et les forces de l'ordre.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de « reconnaissances », il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré. Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits (en plus des officiels listés à l'Art.1) :

BAILLY R., BECKERS H., CATIN Ph., FILOT J., PONCIN M. et TROQUAY G., tous habilités à la surveillance des reconnaissances, des assistances et du parcours en général.

B) Ravitaillement (voir Art 2.1.4. du R.P.R.)

Un ravitaillement est prévu dans chaque boucle et est renseigné dans le road-book.

C) Assistance (voir Art. 17 du R.P.R.)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

La zone d'assistance sera divisée en emplacements de +/- 20M par voiture. Les emplacements seront attribués par l'organisation et communiqués aux concurrents dans le mail reprenant le numéro de course et les heures de convocation.

Toute infraction ou occupation d'un mauvais emplacement entrainera une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course de l'équipage concerné.



Remarque : Pour les concurrents qui louent ou font une assistance commune, il sera prudent d'en avertir l'organisation **AVANT L'ATTRIBUTION DES NUMEROS** afin qu'il en soit tenu compte, si possible, lors de l'attribution des emplacements.

Attention :

1- Toute demande de changement d'emplacement après l'attribution et la diffusion des numéros (et des emplacements) entrainera des frais de gestion de 25 euros, à charge du demandeur, qui devront être portés au compte du club avant que le changement ne soit effectué.

2- En fin de rallye, un état des lieux sera effectué par les Autorités et, en cas d'immondices laissés sur place, un constat sera dressé avec une amende et des frais de nettoyage adressés au concurrent.

ATTENTION

- ❖ Un laissez-passer* sera **OBLIGATOIRE** pour entrer dans la zone d'assistance ! Sans ce dernier **complété et visiblement affiché au pare-brise**, l'accès à la zone sera refusé. Il y va de votre confort ainsi que de votre sécurité !
- ❖ **Un seul laissez-passer* "voiture" supplémentaire peut être acheté.** Dans ce cas, il est obligatoire de verser un supplément de 5,00 euros au paiement de votre engagement et de préciser ce choix dans la communication du versement (par exemple : « Equipage DUPONT-DURAND + 1 LP »).
- ❖ Par ordre des Autorités et vu que la zone d'assistance est ouverte à la circulation en temps normal, il sera **FORMELLEMENT INTERDIT** de réserver un espace et/ou d'occuper la bande de circulation avant le samedi 8h00 et après le dimanche à minuit.
- ❖ Durant tout le Week-end, la zone d'assistance sera en **SENS UNIQUE** (sens RN66/Bodeux vers Brume), avec une vitesse limitée à 30Km/h (dont il a été tenu compte dans le timing) et une bande de circulation **DEVRA EN TOUT TEMPS** rester libre tant pour les pilotes que pour les services de secours (voir page du road-book).
- ❖ Compte tenu que tout équipage est responsable de son assistance et de ses accompagnants, toute infraction à ce qui précède pourra faire l'objet d'une pénalité en vertu des Art. 6.5 et/ou 13.17 du R.P.R. des P.S. ASAF et, pour rappel, la sanction pourra aller jusqu'à la mise hors-course.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est interdit.

En cas d'infraction à ces règles : **la mise hors course sera immédiatement prononcée.**

IV. CENTRE DE L'ÉPREUVE

Le centre de l'épreuve est situé à la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, rue de la Coulée.

Art. 7. Parc fermé. (voir Art.15.1 du R.P.R.)

Le parc fermé sera érigé sur le parking de la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, le 03 avril à partir de 7h16. Il sera accessible aux concurrents à raison de 1 voiture par minute dans l'ordre des départs donc, en pratique, 15 min avant son heure théorique de départ.

Art. 8. Vérifications techniques. (voir Art. 3 du R.P.R.)

Les VT préliminaires générales auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le samedi 02 avril suivant l'heure indiquée sur le document qui vous sera préalablement transmis par mail et/ou édité sur le site internet ou la page Facebook de l'organisateur.

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage au contrôle technique.

Emplacement : Elles se feront au centre du rallye, sur le parking de la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

Les vérifications techniques complémentaires se feront au centre de l'épreuve le dimanche 03 avril entre 6h30 et 6h45.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

ATTENTION : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place (sauf lorsque le réseau ne le permet pas).

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir Art. 3.8 du R.P.R.)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Parking au sommet de la voirie d'entrée au parc fermé.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, (même sans dégâts causés apparents), il devra être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Les vérifications techniques après sortie de route ou abandon se feront au centre de l'épreuve.

Art. 9. Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et copilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-démo » doit avoir atteint l'âge de 18 ans.

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.

D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email (marc.demain@skynet.be) AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

AVERTISSEMENTS ET RAPPELS IMPORTANTS

L'organisation du contrôle administratif et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs. Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, autocollants etc.) seront envoyées par mail à chaque équipage au plus tard le mercredi soir précédent l'épreuve.

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés étrangers porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale". Ces participants seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier E.N.P.E.A. belge.

Un contrôle systématique organisé n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers).

V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- ◆ Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- ◆ Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- ◆ Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra, si autorisée, rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.

Des prix et trophées seront distribués successivement, comme suit :

- 3 Premiers de la Division PH S/R
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues)
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18 et 19)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

Jusqu'au 30 mars à 20h00 et après le 5 avril à 12h00 :

DEMAIN Marc - Tel / Fax : 04 / 377-55-48 → de **16h00 à 21h00**

Email : marc.demain@skynet.be

COX Serge (*) - Tel : 0472 / 43-40-41 → de **16h00 à 21h00**

Email : cox.serge@gmail.com

(*) Cette personne n'est pas en possession des engagements ! Elle ne peut donc répondre à toutes questions concernant la validité d'un de ceux-ci ou procéder à des modifications.

Les 31 mars, 01 avril et 04 avril **pour urgence seulement** :

DEMAIN Marc 0475 / 742 – 740

Les 02 et 03 avril :

Centre du Rallye, Salle des Fêtes de Basse-Bodeux :

Direction de course Tel : 087 / 84-08-48

Secrétariat Tel : 087 / 84-08-50

Art. 12. Tableau d'affichage

A partir du 02 avril : Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

VII. DIVERS

A) Un road-book, un road-book "assistance" et un laissez-passer « assistance » seront remis gratuitement à chaque équipage.

B) Des programmes avec une carte complète des E.S. seront en vente, dès le samedi à la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, rue de la Coulée à Basse-Bodeux.

C) Une petite restauration sera disponible au centre du rallye.

D) Hôtels et logements : Voir liste non exhaustive ci-après.

E) L'Organisateur & ses partenaires officiels se réservent le droit d'utiliser les noms, portraits (photographie et TV) ainsi que les résultats des pilotes participants à la compétition tant en Belgique qu'à l'étranger à des fins promotionnelles et ou de publicité, sans notification ni paiement.

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des C.S.

Le règlement a été approuvé par :

- Thierry CHARLIER (Lic. n° 413), pour la Commission « Rallyes » de la CSAP Liège en date du : 22 janvier 2022
- Katty BARIO (Lic. n° 11), pour le Secrétariat et la Commission « Rallyes » de l'ASAF en date du : 24 février 2022

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

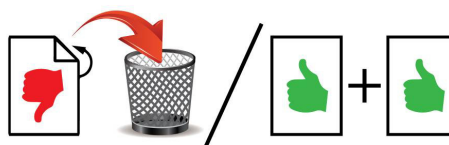
- Jean-Claude PUISSANT (Lic. n° 957) en date du : 06 / 12 / 2021



Tous les formulaires que vous devez compléter ont des destinations différentes !

Ils ne peuvent donc pas être imprimés en recto-verso.

Merci de nous aider à ne pas perdre trop de temps en les réalisant avec soin.





Amis pilotes ...

Voici, pour vous aider, une liste non exhaustive des gîtes sur la commune de Trois-Ponts qui accueille notre rallye. En fonction de vos critères, il serait sympa de privilégier ces gîtes de par leur proximité de l'épreuve mais aussi pour les remercier des désagréments bien involontaires qu'un rallye peut apporter.



Le Fournil	Lavaux 29 – 4980 TROIS-PONTS M. et Mme Struzik – Septroux +32 (0)80 88 03 48 – www.lefournil.net – struzik@skynet.be
Lu Massotte	Logbierné 30 – 4980 TROIS-PONTS M. Jean Schwind +32 (0)80 86 43 64
La Petite Pierre	Neuville 8 – 4980 TROIS-PONTS Mme KAHN Isabelle: +32 (0)496 60 40 66 www.ecurieduhowald.be – harasduhowald@hotmail.com
Le Howald	Neuville 6 – 4980 TROIS-PONTS Mme KAHN Isabelle: +32 (0)496 60 40 66 www.ecurieduhowald.be – harasduhowald@hotmail.com
À la Violette	Avenue Lejeune 174 – 4983 BASSE-BODEUX (TROIS-PONTS) M. Bertil HAAG +32 (0)80 68 42 82
La Betulière	Rue de la Coulée 12 – 4983 BASSE-BODEUX (TROIS-PONTS) M. BODARWÉ +32 (0)80 68 45 44 - jeanlouis.bodarwe@skynet.be
Les Colombages de Bergeval	Bergeval 8 – 4980 TROIS-PONTS Mme Nicole SIMON +32 (0)80 68 41 00 – +32 (0)491 64 28 22 - www.bergeval.com – bergeval@hotmail.com
Le gîte Danisa	Bergeval 14 – 4980 TROIS-PONTS M. Daniel GERARD +32 (0)475 51 85 81 – www.danisa.be
Le Charron	Spineux 5 – 4980 TROIS-PONTS M. Christian MEURICE +32 (0)80/21 47 34
La Coccinelle	Lavaux 18 – 4980 TROIS-PONTS M. TRINON +32 (0)80 54 99 51 - www.la-coccinelle.be – ardennes-sejours@skynet.be
La Grange au Village	Bergeval 16A – 4980 TROIS-PONTS Roger et Michèle DUGAILLIEZ: +32 (0)80 68 40 63 +32 (0)475 29 40 33 – www.lafermedugaillez.be – lafermedugaillez@outlook.com
Le Cœur de l'Ardenne	Lavaux 17 – 4980 TROIS-PONTS M. Pim HUNFELD: +31 61 62 08 726 pim.hunfeld@gmail.com
Les Trois Vallées	Saint-Jacques 5 – 4980 TROIS-PONTS Maria REVOREDO: +32 (0)80 68 51 19 troisvallees@gmail.com
Gîte du Moulin Rose	Saint-Jacques 1 – 4980 TROIS-PONTS M. Georges DUMOULIN: +32 (0)80 68 40 60 www.gite-dumoulin.be – info@gite-dumoulin.be
Castel Bodeux	Haute-Bodeux 31 – 4983 BASSE-BODEUX (TROIS-PONTS) M. Alain Krickel : +32 (0)87 77 32 87 – +32 (0)477 32 15 50
Le Clos des Collines	Lavaux 24 – 4980 TROIS-PONTS Ardenne Evasion – +32 (0)478 84 10 76 info@ardennes-evasion.be - www.ardennes-evasion.be
Les Trois Petits Cochons	Logbierné 1A – 4980 TROIS-PONTS M. HURDEBISE Jean-Cyrille: +32 (0)496 85 08 80 - www.lestroispetitscochons.be – jean-cyrille@hurdebise.com
Le Lamier Jaune	Logbierné 4 A – 4980 TROIS-PONTS M. HURDEBISE J-M: +32 (0)80 78 61 21 – 0495/12 43 42 jm.hurdebise@skynet.be - www.lamierjaune.be

Club organisateur : RACING CARS ORGANISATION asbl	N°
Epreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS Date : 02 et 03 AVRIL	
Bulletin d'inscription à renvoyer du 16 février au 25 mars à : R.C.O asbl, 12 clos de haute fecher - 4630 Soumagne – Belgique ou à marc.demain@skynet.be si PDF signé numériquement (voir Art. 5)	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION					PARTICIPE AU :	
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :	<input type="checkbox"/> Chal. H. Nyssen <input type="checkbox"/> Chal. B. Thiry	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)							
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Homme / Femme	
..... / « »			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Né(e) le : / /		Adresse :				N° :	
Code postal :		Localité :					
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.							
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :			
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)							
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Homme / Femme	
..... / « »			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Né(e) le : / /		Adresse :				N° :	
Code postal :		Localité :					
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :			
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée : cc
Compagnie d'assurance :		Police N° :	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

R.G.P.D.	Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / /		(Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)	
Signature du pilote		<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance. Signature du copilote	

Epreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS

N°

Date : 02 et 03 AVRIL

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis				Cyl.	Div.	Cla.
								cc		
Compagnie d'assurance :					Police n° :					

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues		
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins		
Eclairage		Anneaux de remorquage		
Documents de bord		Autocollants ASAF		
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°		
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)		
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :		
Arceau de sécurité		Divers :		
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe		
Batterie		Conformité de division		
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)		<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)		
Casque / HANS		EN ORDRE		<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME		<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE		
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :		
Ornement extérieur		Nom/Cachet :		
Echappement				
Protections des tuyauteries				
Poids				
Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :		
Pneumatiques				

Epreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS	N°
Date : 02 et 03 AVRIL	

VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR												
Nom :						Si pseudonyme : / « »					Prénom :	Signature
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE/PASSAGER												
Nom :						Si pseudonyme : / « »					Prénom :	Signature
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE			
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1 ^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN
Compagnie d'assurance :		Police n° :	

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR			
Documents de bord		Divers :	
Eclairage		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur			
Casque / Hans			
Pneumatiques			
		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
COMMISSAIRE TECHNIQUE			
		Licence N° :	
		<u>Nom/Cachet :</u>	
SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :			

Copies de vos licences "sportives" 2022

N°

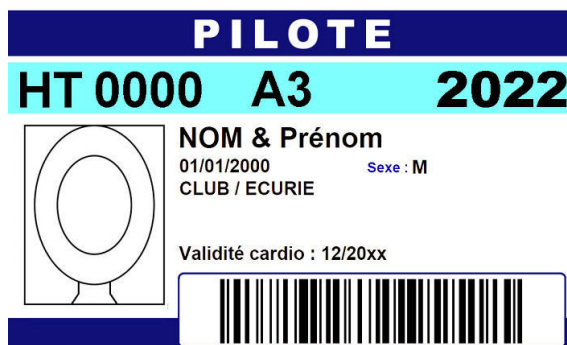
Pilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



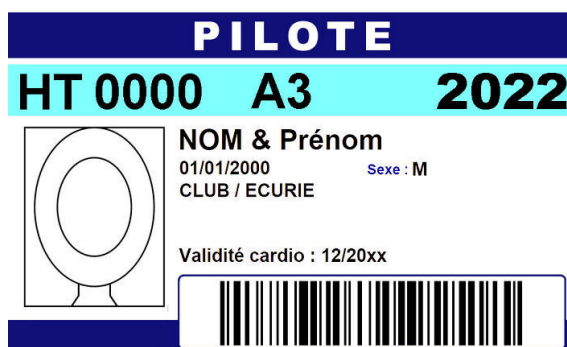
Copilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :




Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022)

 Association Sportive Automobile Francophone	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2022 <table border="1" style="width:100%; height: 20px; margin: 5px 0;"></table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="width:100%; height: 20px; margin: 5px 0;"></table>
Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES		

Nom de l'épreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS	Date : 2-3 AVRIL 2022
---	------------------------------

Type de TP souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)
Expérience requise*	NON	NON	OUI*	OUI*	NON	OUI*	OUI*	OUI*
Agrément médical éventuel = Lic. RACB		Numéro de licence : <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"></table>			*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire.			

Province :		Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F
Rue :			N° : Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	-	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAF et les CSAP ;
- (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute de personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illicites ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours** : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
- Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)


Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

 Fait à, le/...../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE	<i>Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.</i>
--	--

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.
-------------------------	--------	-------------	---

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)

 <p style="font-size: small;">Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2022</p> <table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 25px;"> </td> <td style="width: 25px;"> </td> <td style="width: 25px;"> </td> <td style="width: 25px;"> </td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 25px;"> </td> <td style="width: 25px;"> </td> <td style="width: 25px;"> </td> <td style="width: 25px;"> </td> </tr> </table>								
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>										

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS	Date : 2-3 AVRIL 2022
---	------------------------------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI

Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			
Rue :			N° : Bte : Sexe : H F
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

Si moins de 18 ans, **OBLIGATION de joindre** une copie de la carte d'identité ou de l'acte de naissance, une autorisation parentale légalisée et une demande de « Certificat d'Autorité Parentale – CAP » (sur le formulaire ASAF disponible sur : www.asaf.be)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(8) l'ASAF et les CSAP ;
 (9) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 (10) le ou les organisateurs de la manifestation ;
 (11) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 (12) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 (13) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 (14) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
 pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute de personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- h. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
- Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :
 Fait à le/...../.....

<p style="text-align: center;">ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE</p> <p style="text-align: center; background-color: yellow;">Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»</p> <p>Je soussigné, Dr....., déclare que ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**. ** Biffer éventuellement les mentions inadéquates Date, signature et cachet du médecin examinateur :</p>	<p style="text-align: center; background-color: yellow;"><i>Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :</i></p> <p style="text-align: center;">Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">ECG d'effort :</td> <td style="width: 20%;">OUI / NON</td> <td style="width: 50%;">Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :</td> </tr> <tr> <td>Examen ophtalmo :</td> <td>OUI / NON</td> <td>Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :</td> </tr> </table> <p>Remarque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI" 	ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :			Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....	Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :		
ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)											
Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :													
Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....											
Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :													

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.
-------------------------	--------	-------------	--